

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

001/27/03/2015

EXERCICE 2015

**Approbation du Compte de Gestion
de M. COURTAUD et Mme RICHARD, Receveurs**

Membres en exercice :	28
Présents :	16
Suf. Exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil quinze, le 27 mars à 19h00, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en la salle des délibérations de la Mairie de St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Date de convocation : 17 Mars 2015

Etaient présents :

Mmes DLUS et PETIT de Chârost – M. BATAILLER de Corquoy – Mme FOSSE de Lapan – M. PRIEUX et Mme RAMOS de Lunery – Mmes GIORDANO et SENUT de Plou – Mme Aoudar de Poisieux – Mme MIGNARD de St Caprais – M. TABARD de St Florent/Cher – M. DUPARQUET et Mme JOCHYMS de Ste Lunaise – Mme TORNY de Saugy – Mmes GAILLARD et LOZACH-SIRET de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

Mme PAZOS-MONVOISIN de Civray – M. MALIN de Lapan – Mme SANTOSUOSSO de St Caprais – Mme BOUCHER de St Florent/Cher – M. MONTCHARMONT de Saugy.

Etaient absents :

Mme PIROT de Civray – M. FAINEANT de Corquoy – M. FOUGERON de Poisieux – Mmes HEZELOT et TERRADE de Primelles – M. LALOEUF et MATHET de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme PAZOS-MONVOISIN à M. PRIEUX – M. MALIN à Mme FOSSE – Mme SANTOSUOSSO à Mme MIGNARD.

Le Comité Intercommunal, réuni sous la Présidence de Mme LOZACH-SIRET Colette,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres des recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Saint Florent/Cher, le 30 Mars 2015

Au registre sont les signatures

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,